



## AVENANT N°1 AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DES COURSES SUR SABLE 2020/2021

### ART. 2 - ENGAGEMENTS

Les épreuves sont ouvertes à tous les pilotes titulaires d'une licence compétition. Les licenciés une épreuve seront admis dans la limite des places disponibles, mais ne pourront pas figurer au classement du Championnat.

Les engagements se feront sur le site : <http://ffm.engage-sports.com> (accessible aussi à partir du site des courses sur sable ou des sites des moto-clubs organisateurs) :

#### - A l'intégralité du Championnat :

Ouverture : 13 Août 2020 pour les 80 premiers pilotes au classement du championnat 2019/2020

15 Août 2020 pour les autres pilotes souhaitant s'engager à l'année

Clôture : Dès que le nombre de 250 pilotes engagés à l'année est atteint ;  
A défaut, les engagements seront clôturés le 28 Août 2020.

**Attention :** les places sont limitées à ~~300~~ 250 pilotes en moto et à 120 pilotes en quads **pour toutes les épreuves à l'exception de l'épreuve de Loon Plage où le nombre de pilotes admis pourra être réduit compte tenu de la capacité admise en piste.**